

MAIRIE DE GIRONCOURT-SUR-VRAINE

A GIRONCOURT-SUR-VRAINE, le 27 Mars 2023

2 rue Henri de La Vaulx

88170 GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Tél. : 03 29 94 41 84

Fax : 03 29 94 44 28

Email : MAIRIE-GIRONCOURT-SUR-VRAINE@wanadoo.fr

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
du Compte Financier Unique 2022

Art.L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE M49-ASSAINISSEMENT 2022

GIRONCOURT SUR VRAINE

Le service d'assainissement fonctionne sur un budget annexe et autonome. Il n'est pas financé par le budget principal de la commune.

La Section d'exploitation :

- **Les dépenses d'exploitation : 97 066.21 €**

Elles sont constituées principalement par :

- Article 6061 : 3 280.03 € HT : des dépenses en eau et électricité pour le bon fonctionnement de la station d'épuration
- Article 61523 : 9 753.00 € comprenant l'entretien des ouvrages d'assainissement par une entreprise spécialisée
- Article 61528 : 11 369 € comprenant essentiellement des travaux de faucardage des roseaux de la station d'épuration.
- Article 622 : 2 464.18 € pour la rémunération de Véolia dans le cadre du suivi du contrat de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que le paiement d'analyse de prélèvement obligatoires sur les boues générées par la station
- Article 66111 : 4 428.98 € pour le remboursement des intérêts des deux emprunts finançant des travaux d'assainissement et de construction de la station d'épuration qui s'échelonnent jusque 2026
- Article 6811 : 66 265.15 € pour les amortissements de l'ensemble des travaux de réseaux, de branchements et de construction de la station d'épuration.

Les Recettes d'exploitation : 112 063.73 €

Les recettes majeures de fonctionnement du budget de l'assainissement sont comme à l'habitude :

- | | |
|---|-------------|
| - La redevance d'assainissement collectif : | 45 721.29 € |
| - La contribution de la commune de Morelmaison : | 4 982.40 € |
| - La prime de résultat versée par l'Agence de l'Eau : | 4 515.00 € |

L'amortissement des subventions d'équipement sera encore une opération d'ordre importante de 41 500.69 €.

Excédent d'exploitation : $112\,063.73 - 97\,066.21 = 14\,997.52 \text{ €}$

La Section d'investissement :

- Les dépenses d'investissement : **77 737.26 €**

Trois articles budgétaires concernés : L'amortissement des subventions reçues dans le cadre des travaux d'assainissement (article 1391 : 41 500.69 €), le remboursement du capital des deux prêts en cours (article 1641 : 23 036.56 €) et enfin le solde d'investissement reporté d'un montant de 13 200.01 €.

- Les recettes d'investissement : **79 465.16 €**

Elles sont constituées de l'affectation du résultat pour 13 200.01 € (article 1068) et des amortissements de subventions pour 66 265.15 €.

Excédent d'investissement : $79\,465.16 - 77\,737.26 = 1\,727.90 \text{ €}$

Excédent global : $14\,997.52 \text{ €} + 1\,727.90 \text{ €} = 16\,725.42 \text{ €}$

Le Maire,

Joël BRESSON

